

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 10 novembre, 2025 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Denis Vaillancourt, maire
Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Daniel Desrochers, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Witcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Léa Laplante est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec (art. 159).

12 personnes sont présentes dans la salle ainsi qu'en visioconférence lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1. MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2026
 - 5.2. Recyc-Québec – Versement de la compensation 2025 pour la collecte sélective des matières recyclables
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Dépôt du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement
 - 6.2. Adoption du projet de règlement – règlement 473-2025 modifiant le règlement no. 395-2023 Règlement sur les permis et certificats
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 475-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 264-2008
 - 6.4. Nomination des membres du CCU
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes payés et à payer
 - 7.2. Refus du projet de règlement no. 474-2025 relatif à la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils par le MTQ
 - 7.3. Ratification des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 octobre 2025
 - 7.4. Dossier no : CAR68894 – 46065 (5) – 20250415-037-programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) – reddition de compte
 - 7.5. Vérificateur externe – Audit du rapport financier 2026 – Octroi de contrat
 - 7.6. Renouvellement contrat d'entretien et de soutien des applications Infotech
 - 7.7. Renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 7.8. Renouvellement de l'offre de service – Entretien ménager de l'Hôtel de ville

- 7.9. Adoption du calendrier des séances du conseil 2026
- 7.10. Formation pour les élus
- 7.11. Embauche d'un journalier à temps partiel à durée déterminée pour la voirie
- 7.12. Achat d'un nouveau poste informatique – remis à neuf

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. Compte-rendu de la voirie
- 8.2. Octroi de contrat pour la réfection d'une portion du fossé sur le chemin Brill – entre Stukely et Mountain)
- 8.3. Octroi du contrat de déneigement pour l'Hôtel de ville, stationnement du Mont Foster et la borne sèche sur Summit

9. ENVIRONNEMENT

- 9.1. Entente de stage avec l'Université de Sherbrooke dans le cadre de l'élaboration d'un plan de conservation des milieux naturels (volet 1 et 2)
- 9.2. Demande de financement dans le cadre de la campagne 2026 de prévention et de détection des EEE floristiques

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 11.1. Demande de soutien financier de l'organisme « Main dans la main »
- 11.2. Demande de soutien financier de l'association Garagona
- 11.3. Maison Au Diapason – Campagne de financement de Poinsettias

12. LOISIRS ET CULTURE

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DÉBUTE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h35.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-172

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance en apportant les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.3. **Aviation royale canadienne** - Cours de base en aviation tactique
- Modification du point 6.3. – Retirer la mention de dépôt du projet de règlement par :
6.3. Avis de motion du projet de règlement numéro 475-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 264-2008 ;
- Ajout d'un point 7.12. Loi sur la langue officielle et commune du Québec – maintien du statut de municipalité reconnue bilingue.

ADOPTÉE

Le maire s'adresse aux personnes dans la salle afin de remercier les citoyens pour leur participation aux élections ainsi qu'aux bénévoles

ayant participé à la distribution des avis d'inscription et d'absence d'inscription en l'absence des services postaux.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 ET DU 20 OCTOBRE 2025 NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-173

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE la version française du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 et de la séance extraordinaires du 15 et du 20 octobre 2025 soit approuvée.

Les versions anglaises seront adoptées lors d'une séance à venir.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.

5.1. MAMH – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2026

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis l'avis officiel confirmant la proportion médiane et le facteur comparatif applicables au rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2026. Ces valeurs ont été établies à 95 % pour la proportion médiane et à 1,05 pour le facteur comparatif, conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale. Ces données serviront notamment pour le calcul des droits de mutation et des quotes-parts versées aux organismes supra municipaux.

5.2. Recyc-Québec – Versement de la compensation 2025 pour la collecte sélective des matières recyclables

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a transmis l'avis concernant la compensation 2025 pour la collecte sélective des matières recyclables, conformément au Règlement sur la compensation pour les services municipaux de récupération et de valorisation des matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.10).

Pour la municipalité de Bolton-Ouest, le montant total à recevoir s'élève à 99 981 \$, réparti comme suit :

- 30 % le 30 décembre 2025 (29 994 \$)
- 30 % le 2 mars 2026 (29 994 \$)
- 40 % le 30 janvier 2027 (39 992 \$)

Cette compensation, versée par les organismes agréés Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RecycleMédias, vise à rembourser partiellement les coûts municipaux liés à la collecte, au transport et au tri des matières recyclables. Il est également à rappeler que la déclaration transmise au 30 juin 2025 constituait la dernière exigée dans le cadre de l'ancien régime, la modernisation de la collecte sélective étant désormais en vigueur depuis le 1er janvier 2025.

5.3. Aviation royale canadienne - Cours de base en aviation tactique

Du 3 au 28 novembre 2025, le cours de base en aviation tactique de l'Aviation royale canadienne se déroulera à Saint-Hubert, au Québec, ainsi que dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie, incluant la municipalité de Bolton-Ouest.

Les résidents pourraient observer des hélicoptères CH-146 Griffon et CH-147 Chinook de la 1re Escadre volant à basse altitude dans des zones d'entraînement autorisées. Des effets pyrotechniques et des tirs à blanc pourraient également être visibles ou audibles; il s'agit d'exercices contrôlés ne présentant aucun danger pour le public.

Ces activités visent à former les pilotes et les équipes au soutien tactique en conditions réalistes, tout en respectant la sécurité et les propriétés privées.

6. URBANISME

6.1. URBANISME RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activité du département de bâtiment et d'environnement pour le mois.

Octobre 2025

Nombre de permis émis: 8

Valeur des travaux: 1 532 228,00 \$

Facturation des services : 2 345,00 \$

Infractions : 4

Valeur : 0 \$

4 visites de chantier

0 permis envoyé à la MRC

6.2. URBANISME

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 473-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 395-2023 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-11-174

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement no 473-2025 modifiant le règlement no 395-2023 sur les permis et certificats a été donné lors de la séance ordinaire du 1 octobre 2025, par le conseiller Gilles Asselin ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à ladite séance et mis à la disposition du public conformément aux dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet vise à retirer certains éléments inapplicables du règlement no 395-2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement no 473-2025 modifiant le règlement no 395-2023 sur les permis et certificats soit adopté tel que présenté à la présente séance.

Une copie intégrale du règlement est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**6.3. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
475-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 264-2008**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Asselin, à l'effet qu'à une séance ultérieure du Conseil, le projet de règlement no 475-2025 modifiant le règlement de zonage no 264-2008 sera déposé afin d'y inclure l'exploitation d'érablières dans les zones RES-1, RES-2, RES-3 et REC-1.

Ce projet de règlement visera notamment à :

- Modifier l'annexe C – Grille des usages et des normes afin d'autoriser l'exploitation d'érablières (incluant les cabanes à sucre comme activité accessoire) dans les zones RES-1, RES-2, RES-3 et REC-1 ;
- Ajouter des conditions particulières encadrant l'exploitation d'érablières dans ces zones ;
- Ajouter la définition de « Érablière » à l'annexe A – Terminologie.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC identifie ces zones à vocation récréo-forestière et vise leur exploitation rationnelle et durable ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé au Conseil de modifier le règlement de zonage afin de tenir compte de ce potentiel acéricole ;

Le dépôt du projet de règlement sera effectué lors d'une séance à venir du Conseil municipal.

**6.4. NOMINATION DES MEMBRES DU CCU
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-175**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Blanche Richer et monsieur Eddy Witcher, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), est arrivé à leur terme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) doit être constitué de sept (7) membres votants nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une composition active et équilibrée au sein du CCU pour veiller à la planification et au développement harmonieux de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE deux des membres du conseil doivent siéger pour une période d'une (1) année;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres résidents est de deux ans et est composé par les membres suivants:

- Monique Dutil,
- Thomas Dupéré
- Timothy Goforth,
- Sylvie Hébert,
- Dominique Murphy,

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres résidents suivants arrivent à terme le 11 novembre 2025 :

- Thomas Dupéré
- Sylvie Hébert,
- Dominique Murphy

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Marie-Blanche Richer, élue sortante du siège no 2, au sein du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) a officiellement pris fin à compter de ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Gilles Asselin ait manifesté son intérêt à siéger au sein du CCU, soit nommée membre du CCU pour un mandat d'un (1) an, à compter du 10 novembre 2025 ;

QUE le mandat de monsieur Eddy Whitcher soit reconduit pour une période d'un (1) an ;

QUE les mandats des membres résidents soient renouvelés en date d'aujourd'hui tel qui suit :

- Thomas Dupéré, pour une période de deux ans
- Sylvie Hébert, pour une période de deux ans
- Dominique Murphy, pour une période de deux ans

QUE la Municipalité remercie madame Marie-Blanche Richer pour son engagement et ses contributions au CCU durant son mandat.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-11-176

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 7 novembre 2025 d'un montant de 419 318.09 \$ et les salaires au montant de 32 388.71 \$ pour un total de 451 706.80 \$.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

7.2. REFUS DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 474-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS ET DES VÉHICULES- OUTILS PAR LE MTQ

À la suite de l'avis de motion et au dépôt du projet de règlement no. 474-2025, le projet a été soumis au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour approbation. Le MTQ a toutefois refusé le projet.

La Municipalité s'engage à maintenir les échanges avec le MTQ, la Sûreté du Québec et le contrôle routier afin de déposer une révision du

projet de règlement. Elle continue de travailler dans ce sens afin d'assurer la sécurité routière de tous les usagers de la route et de ses résidents afin d'établir un encadrement réglementaire approprié pour la circulation des véhicules lourds sur son territoire.

**7.3. RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-177**

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les décisions et résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 octobre 2025 soient ratifiées et confirmées.

ADOPTÉE

**7.4. DOSSIER NO : CAR68894 – 46065 (5) – 20250415-037-
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) – REDDITION DE
COMPTE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-178**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest approuve les dépenses d'un montant de 54 908,75\$ relatives aux travaux

d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

**7.5. VÉRIFICATEUR EXTERNE – AUDIT DU RAPPORT
FINANCIER 2025 – OCTROI DE CONTRAT
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-179**

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur externe pour l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 au montant total de 11 935,00 \$ avant taxes ;

DE FINANCER cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (Budget 2025);

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

**7.6. RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE
SOUTIEN DES APPLICATIONS INFOTECH
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-180**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise les applications logiciels Infotech pour la gestion comptable et administrative;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de soutien annuel arrive à échéance et qu'il y a lieu d'en assurer le renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le coût du renouvellement pour l'année 2026 est établi à 10 528 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications Infotech pour un montant de 10 528 \$ avant taxes;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**7.7. Renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération
québécoise des municipalités (FQM)
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-181**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et bénéficie des services et avantages offerts par cette organisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la FQM permet à la municipalité de bénéficier de services, de formations, de ressources et de conseils spécialisés qui contribuent à la bonne gestion et au développement de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2026 au montant de 1 289,99 \$ avant taxes.

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle pour 2026 et d'inscrire le montant au budget de fonctionnement.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

7.8. Renouvellement de l'offre de service – Entretien ménager de l'Hôtel de ville
NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-11-182

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Entretien ménager G. Dumont nous offre un renouvellement de contrat pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service annuelle représente un montant de 5 672,30 \$ et que ceci représente une majoration de 4% ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la nouvelle entente avec une majoration de 4 %.

ADOPTÉE

7.9. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
2026
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025
NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-11-183

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer les dates des séances ordinaires du conseil de la municipalité pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le calendrier des séances du conseil 2026 suivant :

Lundi 12 janvier à 19h30
Lundi 9 février à 19 h30
Lundi 9 mars à 19 h30
Lundi 13 avril à 19 h30
Lundi 11 mai à 19 h30
Lundi 8 juin à 19 h30
Lundi 6 juillet à 19 h30
Lundi 3 août à 19 h30

Lundi 14 septembre à 19 h30
Lundi 5 octobre à 19 h30
Lundi 2 novembre à 19 h30
Lundi 7 décembre à 19 h30
Lundi 14 décembre à 19 h30 - Séance ordinaire – Budget 2025
Lundi 14 décembre à 20h30 – suivant la séance ordinaire du Budget

QU'un avis public soit donné à cet effet et que ces dates soient inscrites sur le calendrier municipal pour l'année 2026.

ADOPTÉE

**7.10. FORMATION POUR LES ÉLUS
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-184**

CONSIDÉRANT QUE les membres du nouveau conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, élus lors du scrutin général du 2 novembre 2025, doivent satisfaire à l'obligation de suivre une formation relative à l'éthique et à la déontologie ainsi qu'une quant à leurs rôles et responsabilités municipales, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) et au projet de règlement en matière de formation des élu(e)s municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend s'assurer de répondre à cette obligation légale, notamment en procédant à l'inscription des élu(e)s à des formations en ligne pertinentes et reconnues par la Commission municipale du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'inscription des membres du conseil aux formations obligatoires en ligne offerte par la FQM ou l'UMQ;

QUE les frais afférents à cette formation soient assumés par la Municipalité

ADOPTÉE

**7.11. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER À TEMPS PARTIEL À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LA VOIRIE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-185**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité a discuté et approuvé l'embauche d'un journalier à temps partiel à durée déterminée pour le service de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Champagne a été retenu pour occuper ce poste pour une période de six (6) mois à compter du 10 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine la décision d'embaucher M. Gaétan Champagne à titre de journalier à temps partiel à durée déterminée pour le service de la voirie;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat d'emploi intervenu avec M. Champagne pour et au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest.

ADOPTÉE

**7.12. ACHAT D'UN NOUVEAU POSTE INFORMATIQUE –
REMIS À NEUF
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-186**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité nécessite l'ajout d'un poste informatique fixe pour répondre aux besoins administratifs du bureau;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé d'acquérir un poste remis à neuf afin d'assurer une gestion économique et efficace des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'achat d'un poste informatique remis à neuf au coût de 549,95 \$ avant taxes;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder à l'achat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**7.13. LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU QUÉBEC -
MAINTIEN DU STATUT DE MUNICIPALITÉ RECONNUE BILINGUE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-187**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le 16 janvier 2023 la résolution 010-0123 confirmant l'intention du conseil de maintenir son statut bilingue et que la municipalité est reconnue en tant que telle par la Charte de la langue française;

CONSIDÉRANT l'avis donné le 12 décembre 2022 par l'Office québécois de la langue française (ci-après « Office ») à l'effet que la municipalité de Bolton-Ouest ne remplit pas la condition exigée par l'article 29.1 de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après « Charte »), c'est-à-dire que plus de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT QUE selon les données démographiques recueillies lors du recensement 2021 de Statistique Canada, 49,0 % des résidentes et résidents de la municipalité ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de conserver son statut d'organisme à statut bilingue;

CONSIDÉRANT QU'en maintenant le statut bilingue reconnaît l'importance d'exprimer son respect pour les deux cultures linguistiques sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal confirme son intention de maintenir le statut de la Municipalité de Bolton-Ouest à titre d'organisme reconnu par la Charte de la langue française (statut bilingue), ainsi démontrant son intérêt à reconnaître les deux cultures linguistiques sur son territoire;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'Office québécois de la langue française et au ministère de la langue française, sans délai.

ADOPTÉE

8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

8.1. Compte-rendu de la voirie

Au cours des dernières semaines, plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés en préparation de la saison hivernale. Le fauchage des fossés a été effectué à divers endroits du territoire, de même que le dégagement de plusieurs intersections afin d'assurer une meilleure visibilité et sécurité routière.

Une coupe de branches a également été réalisée dans certains secteurs à l'aide du lamier; le ramassage des branches résiduelles présentes dans les fossés sera complété au cours du mois. Enfin, des travaux d'entretien de fossés sont prévus prochainement sur le chemin Brill.

8.2. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PORTION DU FOSSÉ SUR LE CHEMIN BRILL – ENTRE STUKELY ET MOUNTAIN NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-188

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la stabilisation et au nettoyage d'une portion du fossé située sur le chemin Brill, entre les chemins Stukely et Mountain;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées auprès d'entrepreneurs afin de conclure une entente de gré à gré pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service déposée par Excavation Dominic Carey représente le plus bas prix reçu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest octroie à Excavation Dominic Carey le contrat pour la réfection et le nettoyage d'une portion du fossé sur le chemin Brill, entre Stukely et Mountain, pour un montant de 4 480 \$ avant taxes, conformément à l'offre de service reçue;

ADOPTÉE

8.3. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR L'HÔTEL DE VILLE, STATIONNEMENT DU MONT FOSTER ET LA BORNE SÈCHE SUR SUMMIT NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-187

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a procédé à une demande de prix pour les services de déneigement des bâtiments municipaux, du stationnement de l'Hôtel de Ville, du stationnement du Mont Foster ainsi que de la borne sèche située sur le chemin Summit;

CONSIDÉRANT QUE les prix reçus ont été analysés et que le conseil souhaite octroyer les contrats au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des secteurs;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été reçue pour la borne sèche située sur le chemin Summit et qu'une nouvelle demande de prix sera effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest octroie le contrat de déneigement des bâtiments municipaux et du stationnement de l'Hôtel de Ville à Entretien paysager Racicot Lachapelle inc. pour un montant de 3 369,60 \$ (2025-2026) et 3 639,17 \$ (2026-2027);

QUE le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement du Mont Foster à Stecor inc. pour un montant de 2 030 \$ (2025-2026) et 2 030 \$ (2026-2027);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE le conseil prenne acte qu'aucune soumission n'a été reçue pour la borne sèche sur le chemin Summit et qu'une nouvelle demande de prix sera lancée à cet effet.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

9.1. ENTENTE DE STAGE AVEC L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN DECONSERVATION DES MILIEUX NATURELS (VOLET 1 ET 2) NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-11-188

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest ne dispose actuellement d'aucun cadre officiel visant à assurer la protection et la conservation des milieux naturels présents sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite amorcer l'élaboration d'un Plan de conservation des milieux naturels, et qu'un stage universitaire permettra de soutenir la réalisation du volet 1 de ce plan, soit la collecte et l'analyse des informations nécessaires à sa conception;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Sherbrooke, par l'entremise du département de biologie, a proposé une collaboration dans le cadre d'un stage supervisé ;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat contribuera à doter la Municipalité d'un rapport complet comprenant une analyse du contexte socio-écologique, des cibles de conservation, une méthode de priorisation, ainsi que des recommandations pour la mise en œuvre du futur plan de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera représentée dans le cadre de ce projet par la directrice générale et greffière-trésorière, et M. Philippe Barrette, officier municipal en bâtiment et en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la conclusion d'une entente de stage avec l'Université de Sherbrooke pour la réalisation du volet 1 et 2 du Plan de conservation des milieux naturels;

QUE cette entente vise la réalisation du projet entre l'Université de Sherbrooke et la Municipalité;

QUE le conseil mandate Mme Léa Laplante, directrice générale et greffière-trésorière, pour signer l'entente de stage et tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

ADOPTÉE

**9.2. DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA
CAMPAGNE 2026 DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DES EEE
FLORISTIQUES
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-189**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) coordonne la campagne 2026 de prévention et de détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite soutenir et renforcer les actions de prévention et de détection des EEE floristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité collaborera avec le Collectif de Bolton-Ouest afin d'assurer la continuité des engagements déjà entrepris en matière de gestion et de sensibilisation aux EEE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest dépose une demande de financement dans le cadre de la campagne 2026 de prévention et de détection des EEE floristiques, coordonnée par le RNCREQ;

QUE la Municipalité collabore avec le Collectif de Bolton-Ouest pour la mise en œuvre du projet, afin d'assurer la continuité des actions déjà entreprises;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la présentation et au suivi de cette demande de financement.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

**11.1. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ORGANISME « MAIN
DANS LA MAIN »
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-190**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) Main dans la main, implanté dans la MRC de Brome-Missisquoi, offre des services adaptés aux enfants en situation de grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a récemment acquis un bâtiment nécessitant des rénovations afin de poursuivre sa mission dans un lieu accueillant et adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite soutenir les initiatives locales favorisant le bien-être et l'épanouissement des enfants de son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest accorde un soutien financier de 250 \$ à l'organisme « Main dans la main » pour l'année 2025-2026;

QUE le montant soit imputé au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**11.2. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION
GARAGONA
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-191**

CONSIDÉRANT QUE l'Association Garagona offre depuis près de 60 ans des programmes bilingues de camp, de répit et d'activités de jour pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme favorise l'inclusion, l'autonomie et le bien-être de centaines de participants, tout en soutenant les familles en leur offrant un répit précieux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite appuyer les initiatives locales favorisant l'inclusion et le développement social de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Eddy Witcher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accorde un soutien financier de 250 \$ à l'Association Garagona pour l'année 2025-2026;

QUE le montant soit imputé au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**11.3. MAISON AU DIAPASON – CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE
POINSETTIAS
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-192**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Maison Au Diapason organise annuellement une campagne de vente de poinsettias dans la région de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska afin de soutenir les soins palliatifs offerts par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE chaque poinsettia contribue à l'appui des services offerts par la Maison Au Diapason, lesquels visent à offrir un lieu humain et digne aux personnes en fin de vie ainsi qu'un soutien à leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite manifester son appui à cette initiative locale de solidarité en procédant à l'achat de poinsettias dans le cadre de cette campagne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest procède à l'achat de 10 (dix) poinsettias dans le cadre de la campagne de financement de la Maison Au Diapason;

QUE la dépense ainsi engagée soit imputée au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier

13. VARIA

Aucun dossier

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions aux membres.

Le conseil a répondu à toutes les questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 2025-11-193

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 21h01.

Denis Vaillancourt
Maire

Léa Laplante
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.